

EXPLOITATION

N° PACAGE : -----

A compléter obligatoirement

N° EXPLOITATION : -----

A compléter obligatoirement

Adresse: -----

Code Postal: -----

Ville: -----

SIRET: -----

NAF: -----

DESTINATAIRE

Nom: -----

Adresse: -----

Code Postal: -----

Ville: -----

SIRET: -----

NAF: -----

REDEVANCE POUR POLLUTION LIÉE AUX ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE DÉCLARATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

DATE LIMITE DE RETOUR: **1^{er} avril 2025**

La déclaration est à retourner à l'adresse suivante sous pli affranchi :

Office de l'eau Réunion
33 Impasse Henri Guillaumet
Bois de Nèfles - 97411 Saint-Paul

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom:

Prénom: -----

Fonction: -----

Téléphone: -----

Courriel: -----

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom: -----

Prénom: -----

Fonction: -----

Téléphone: -----

A -----Le -- / --/ -----

Signature:

SURFACE AGRICOLE UTILISEE

-----ha

Espèce animale	Catégorie animale	Unité	Nombre d'animaux (*)
BOVINS	Vache laitière (1)	Animal présent	
	Mâle et femelle de plus de 24 mois dont vache allaitante (2)	Animal présent	
	Mâle et femelle de 6 à 24 mois	Animal présent	
	Mâle et femelle < 6 mois dont veau de boucherie	Animal présent	
PORCINS	Truie et verrat	Animal présent	
	Porcelet	Animal produit	
	Porc charcutier	Animal produit	
VOLAILLES ET PALMIPÈDES	Caille et coquelet	Animal produit	
	Poulet standard et perdrix	Animal produit	
	Poulet label, pintade et canette	Animal produit	
	Canard, chapon, dinde, faisan, poularde	Animal produit	
	Palmipèdes à foie gras (canard et oie)	Animal produit	
	Oie à rôtir, pigeon (couple)	Animal produit	
	Caille pondeuse et reproductrice	Animal présent	
	Poulette œufs et reproductrice	Animal présent	
	Canard, cane, faisan, perdrix, pintade reproductrice	Animal présent	
	Poule pondeuse et reproductrice	Animal présent	
	Cane de Barbarie, dinde et oie reproductrices	Animal présent	

(*) Veuillez reporter uniquement le nombre d'animaux présents ou produits dans l'exploitation.

(1) Femelle ayant vêlé de type racial « lait » (races laitières et mixtes)

(2) Femelle de plus de 24 mois ayant vêlé pour toutes les autres races (races à viande et croisés viande-type « viande »)

OBSERVATIONS